Décision 09-DCC-15 du 30 juin 2009

relative à la création d'une entreprise commune entre les groupes AG2R et Prémalliance

Posted on: 25 août 2009 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	AG2R, Premalliance
Dispositif(s)	Inapplicabilité du contrôle
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Prado Epargne, Agicam

Lire

le texte intégral de la décision
136.97 Ko